

Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la criminalité financière

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que le projet de ligne directrice sur la gestion des risques liés à la criminalité financière est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux sociétés mutuelles d'assurance, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et les personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 20 janvier 2012. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Denis Fortin
Direction des normes et de l'assurance-dépôts
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4647
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique: denis.fortin@lautorite.qc.ca

Le 18 novembre 2011